

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE SCIENCES PO STRASBOURG

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019



Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 12 Février 2019 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

#### Le Président :

- M. BUR : procurations de M. DUHAMEL

#### Le Directeur :

- M. ECKERT

#### Pour les personnalités extérieures :

- Mme PIETRZYK
- Mme REICHHART
- Mme ROBITAILLIE
- M. DEBEVE : procuration de M. GERARD
- M. DUPEYRON : procuration de M. GRIMONPREZ
- M. FRIEDERICH
- M. KAHN

#### Pour les enseignants :

- Mme DELANNAY
- Mme DE LASALLE
- Mme HAMELIN : procuration de M. BLAZY
- Mme WASSENBERG : procuration de M. FABREGUET jusqu'à 18h
- Mme WILLMANN
- M. FABREGUET Arrivée à 18h
- M. FERTIKH : procuration de M. TORREIRO-LAREO
- M. LASSERRE-CAPDEVILLE

#### Pour les représentants des personnels :

- Mme DUCLOS : procuration de M. KIFFER

#### Pour les représentants des étudiants :

##### **- 1<sup>er</sup> cycle**

- Mme PIERRE

##### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- Mme CLAUSSMANN

Pour les membres invités :

- Mme AMY, Responsable de la Communication (pour la présentation du point 3)
- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusé :

M. GAUTIER

-----

Monsieur le Président Dominique BUR salue les membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance du Conseil.

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018**

Aucune modification n'est demandée.

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.**

### **2 – Informations du Directeur**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ses informations porteront sur trois points, à savoir la réforme de la 4<sup>ème</sup> année du diplôme propre, l'entrée du concours commun dans Parcoursup et l'état d'avancement du chantier du Cardo.

En premier lieu, il rappelle que les principes de la **réforme de la 4<sup>ème</sup> année** ont été adoptés par un vote unanime du précédent Conseil d'administration. Il reste encore à adopter la partie réglementaire de la mise en œuvre de cette réforme. Celle-ci ne sera pas soumise au présent conseil comme il était prévu initialement dans la mesure où sa préparation s'est heurtée à des difficultés avec les services de la Direction des enseignements et de la scolarité de l'Université et le Vice-Président Formation de l'Université. Ceux-ci ont émis des réserves sur le choix d'un modèle très intégré entre la quatrième année du diplôme et la première année du diplôme national de master conduisant notamment à une procédure d'accès unique pour les deux formations.

Afin de tenir compte de ces réserves, tout en conservant le bénéfice de la double diplomation au profit de nos étudiants, il a été décidé d'amender la réforme en ne procédant à la dissociation entre le diplôme propre de Sciences Po Strasbourg et le diplôme national de Master qu'au stade de la cinquième année, comme cela existe déjà actuellement. Par conséquent, l'ensemble de la réforme adoptée lors du précédent Conseil d'administration sera réalisée dans le cadre unique de la quatrième année du diplôme propre même si, au plan pédagogique, le lien entre cette quatrième année et la mention de master sera préservé, chaque filière de quatrième année étant étroitement adossée à une mention de diplôme national de master.

Dans ce cadre, le règlement de la quatrième année sera présenté au Conseil d'administration du 9 avril 2019 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2020.

A la question de Madame Véronique ROBITAILLIE sur les réticences de l'Université, Monsieur Gabriel ECKERT indique que l'Université souhaitait deux voies d'accès distinctes afin de faire plus clairement apparaître la double diplomation et éventuellement de distinguer les deux cursus. Ce souhait n'était pas

compatible avec la volonté d'homogénéiser la situation des étudiantes et étudiants de Sciences Po Strasbourg dans le cadre du diplôme propre, lequel est la marque distinctive de tous les Sciences Po.

Madame Agnès DUCLOS s'interroge sur le devenir des Master 1 existants. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le Master 1 en science politique reste en dehors du diplôme propre, comme convenu dès l'origine de la réforme, et que le Master 1 en relations internationales sera remplacé par la nouvelle filière de quatrième année relative aux études des relations internationales et du global, laquelle sera ouverte aux étudiants du diplôme propre.

En deuxième lieu, Monsieur Gabriel ECKERT fait le point sur la préparation de l'entrée du CC1A dans **ParcourSup**. Il rappelle que la loi « Orientation et réussite des étudiants » prévoit qu'à l'horizon de la rentrée 2020 tous les établissements d'enseignement supérieur doivent entrer dans ParcourSup. Il en va donc également ainsi des Sciences Po. Mais cette réforme pose de gros problèmes, notamment calendaires, pour l'organisation du concours commun. En effet, les résultats doivent être affichés pour tous les étudiants le 22 mai 2020 et ils doivent être remontés par les établissements pour le 10 mai 2020 à ParcourSup. Or, traditionnellement, le concours d'entrée en première année se déroulait à la fin du mois de mai, afin de permettre aux bacheliers de l'année de bien s'y préparer. Par ailleurs, pour les lycéennes et lycéens, la procédure de vœux débute le 14 mars et ils ont jusqu'au 3 avril pour compléter leurs dossiers.

De ce fait, le concours aura lieu le 4 avril 2020, ce qui posera sans doute d'importants problèmes de gestion de salles d'examens car tous les concours devront se dérouler entre le 4 avril et le 9 mai. Plus encore, cette date avancée a des conséquences sur le programme de l'épreuve d'histoire contemporaine car à ce moment-là les élèves n'ont pas achevé le programme d'histoire de terminale, d'où la nécessité d'une révision du programme d'histoire (intégrer une partie du programme de 1<sup>re</sup> et une partie de celui de terminale).

Par ailleurs, cela pose également des difficultés pour le programme PEI car la préparation en avril n'est plus possible et il faut donc anticiper la préparation en PEI Première. Il faudra donc, très certainement, revoir le programme Pei Première, actuellement axé sur l'ouverture culturelle.

Plus largement, ParcourSup a implicitement pour conséquence de favoriser les modalités de concours sur dossiers et entretiens et de rendre de plus en plus difficile le maintien de concours sur épreuves écrites. Cela pose question à l'égard des valeurs d'excellence et de solidarité que traduit l'organisation actuelle de notre concours.

Madame Ada REICHHART souligne que le concours infirmier est remplacé désormais par une admission sur dossier, ce qui illustre bien l'évolution soulignée.

Madame Véronique ROBITAILLIE pose la question de l'information des lycéens du programme PEI. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'il est exclu de donner une information sur les ajustements du concours 2020 tant que le concours 2019 n'est pas passé. Cela risquerait de brouiller la situation pour les candidats de cette année. Une information exhaustive à destination des étudiants de première et terminale sera faite le lendemain du concours.

En troisième lieu, Monsieur Gabriel ECKERT conclut ses informations par un point sur **l'évolution du chantier du Cardo**. Il indique que des réflexions sur l'inauguration du bâtiment sont en cours et qu'elle pourrait intervenir le 23 septembre ou 10 octobre. Le Cardo devrait faire l'objet d'une réception en juillet et le déménagement devrait se faire au début du mois de septembre 2019 avec une rentrée aux environs du 20 septembre. Le chantier avance bien et Monsieur Gabriel ECKERT indique que l'excellence du travail de l'équipe de Sciences Po Strasbourg a été soulignée par Monsieur Yves LARMET, Vice-Président Patrimoine de l'Université de Strasbourg.

Seront décalés dans le temps les aménagements extérieurs et des équipements qui seront gérés par le CROUS comme un restaurant universitaire, un restaurant administratif et des chambres à destination des étudiants. A la question posée par Madame Anne-France DELANNAY, Monsieur Gabriel ECKERT précise que les équipements de proximité sont le jardin, les arceaux à vélos et le petit parc qui seront livrés en mars 2020.

Madame Ada REICHHART précise qu'en ce qui concerne les équipements gérés par le CROUS, le restaurant universitaire est prioritaire pour l'Eurométropole du fait de la fermeture du Restaurant Universitaire Pasteur.

A la question de Madame Estelle PIETRZYK sur le 1% artistique, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'il s'agit d'une suspension et d'une sculpture en verre de Meisenthal. Madame Estelle PIETRZYK envisage également, une fois le bâtiment livré, la possibilité d'y exposer des œuvres d'art contemporain.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Madame Caroline LEHNI que la session de septembre se fera encore dans nos actuels locaux à l'Ensemble Saint Georges. C'est plus simple pour les étudiants. Il précise que, sur ce point, le calendrier de Parcoursup a également une incidence car le Ministère souhaite clôturer les inscriptions le 18 juillet. Dans ce cadre, Monsieur Gabriel ECKERT a décidé qu'une réflexion serait engagée sur la possibilité d'avancer les sessions de rattrapage en juin, pour la première et la quatrième année. Des propositions seront soumises lors d'un prochain Conseil d'administration. Cela ne peut concerner l'année universitaire actuelle.

Madame Agnès DUCLOS pose la question du calendrier des remises des mémoires. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que dans ce domaine les calendriers sont moins stricts et varient selon les parcours de master.

### **3 – Dénomination de l'institut**

En préliminaire, Monsieur Gabriel ECKERT précise que ce point se subdivise en 2 sous-points : D'une part, le choix de la dénomination de l'Institut et, d'autre part, notre inscription dans l'identité visuelle commune à l'Université dans le cadre de notre entrée dans le nouveau bâtiment.

Sur le premier point, il indique que le choix de la dénomination unique de « Sciences Po Strasbourg », en lieu et place d' « IEP » ou d' « Institut d'études politiques » s'est fait en liaison étroite avec le Directeur Général des Services de l'Université. Il s'agit de promouvoir une identité unique sur nos documents, internes et externes, en recourant à la marque « Sciences Po Strasbourg », dotée d'une très grande notoriété et notamment connue de 98% des lycéens.

Sur le second point, il présente la proposition de « signature minimale » issue des réflexions du groupe de travail constituée sur ce point. Cette signature minimale accompagne « Sciences Po Strasbourg » de la formule « Ecole de l'Université de Strasbourg » afin de mettre l'accent, avec fierté, sur notre singularité, celle d'être un Sciences Po dans l'Université.

La parole est ensuite donnée à Madame Catherine AMY, chargée de communication, pour la présentation de la nouvelle identité visuelle de l'Université et de Sciences Po Strasbourg. Elle précise que la mise en place du langage visuel de l'Université a démarré il y a deux ans et ceci grâce à des crédits Idex. L'idée de ce langage est partie du constat que l'Université regroupe 150 entités avec une absence totale de lisibilité et d'identité visuelle commune. Les logos et les chartes graphiques disparaissent et un langage avec des polices (Brill, Unistra), des pictogrammes et un système d'encadré et de décadré avec des dénominations dans un cadre les remplacent.

La préparation du déménagement a été l'occasion de s'inscrire dans l'identité visuelle de l'Université qui est désormais adoptée par l'essentiel des composantes de l'Université. Un groupe de travail a donc été mis en place et regroupe des étudiants, des enseignants, des personnels administratifs ainsi que Monsieur DUPEYRON. Il a travaillé sur les signatures minimales en liaison avec Monsieur Olivier KOHTZ, du service de Communication de l'Université

Monsieur Gabriel ECKERT précise qu'il s'agit, dans un premier temps, de valider la signature minimale. Le langage sera ensuite déployé sur la base de propositions élaborées par le groupe de travail. Le langage visuel a été présenté le 27 janvier aux enseignants et aux personnels administratifs. Madame Catherine AMY précise que le groupe de travail va s'attacher à déterminer les signatures déployées. C'est un très important travail de réflexion sur ce qui constitue l'ADN de l'école et ce sur quoi elle entend mettre l'accent dans sa communication.

Monsieur le Président Dominique BUR pose la question des en-têtes et signatures. Mme Catherine AMY lui répond que nous disposons d'un système graphique qu'on peut déployer sur tous les supports. L'intérêt est de pouvoir utiliser une banque de données ou « banque de savoirs » validée par l'Université. Monsieur Gabriel ECKERT estime que le choix de mots comme « excellence » et « solidarité » peut parfaitement s'intégrer dans les signatures déployées.

A la question de la couleur de la police posée par Madame Véronique ROBITAILLIE, Madame Catherine AMY répond que plusieurs couleurs peuvent être utilisées, par exemple le noir ou le rouge, qui alors rappellerait notre ancien code couleur. Madame Catherine AMY répond à la question de Madame Anne-France DELANNAY que l'intégration du Programme d'Etudes Intégrées dans le langage visuel est tout à fait possible.

A l'issue de cette discussion, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote sur ces deux points.

### **3.1 - Choix de la dénomination « Sciences Po Strasbourg »**

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **3.2 – Présentation de la future identité visuelle de Sciences Po Strasbourg**

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Catherine AMY pour le travail accompli mais note que la mise en place des signatures déployées sera difficile car il s'agit de réfléchir sur qui nous sommes. Il indique que le Directeur devra veiller à la bonne mise en œuvre de la dénomination « Sciences Po Strasbourg » et, par la suite, des nouvelles signatures.

## **4 – Capacité d'accueil des M1 Relations Internationales et Science Politique (rentrée 2019)**

Point présenté par Monsieur Joël PETEY, lequel indique que ces capacités ne sont pas modifiées par rapport aux années antérieures. Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **5 – Conventions relatives à des activités de recherche**

### **5.1 - Renouveau de l'adhésion au réseau TEIN**

Point présenté par Madame Birte WASSEBERG. Le réseau a été créé en 2010 sous l'initiative de l'Euro Institut et l'adhésion de Sciences Po Strasbourg a permis de développer des contrats dans le domaine de l'étude des frontières et de la coopération transfrontalière. Au niveau de la rédaction de la charte, on a affiné les instances de gestion et les outils budgétaires et on a favorisé l'admission de nouveaux membres. Madame Birte WASSEBERG répond à Madame Agnès DUCLOS que la contribution des membres est de 500€. Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **5.2 - Adhésion au réseau OCTAV**

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le réseau existait mais sans associer ni Sciences Po Strasbourg, ni l'UMR SAGE et qu'on a souhaité l'intégrer en raison notamment des liens avec la recherche dans le domaine de la sécurité. Madame Marine DE LASALLE va dans le même sens et précise que c'est en lien avec le parcours de M2 Sécurité de l'Europe et stabilité internationale. La délibération n'a pas de dimension budgétaire mais permettra d'organiser des événements en coopération avec les autres partenaires de recherche. Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **6 - Dispositif d'égalité des chances**

### **6.1 - Bilan 2018 et perspectives 2019 du Programme d'Etudes Intégrées**

Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Madame Anne-France DELANNAY pour la présentation de ce point. Elle rappelle en introduction que le programme PEI comporte :

- Le Programme PEI Collège avec la participation de 14 collèges de l'Académie de Strasbourg et qui est centré sur la découverte de l'Union Européenne. Les collégiens ont soutenu leurs travaux au Conseil Départemental du Bas-Rhin.

- Le Programme PEI Première. Il y a pour la première fois cette année des étudiants de PEI Collège qui prennent part au programme PEI Première et nous avons un nouveau partenaire, le lycée Louis Armand de Mulhouse avec 4 étudiants. Ce programme sensibilise les lycéens au monde de la diplomatie et des médias.

- Le Programme PEI Terminale, qui a pour objet d'assurer la transition vers l'enseignement supérieur. Il encourage les étudiants à se présenter au concours d'entrée des Sciences Po et d'autres formations ambitieuses. Il regroupe 29 établissements et 3 sont candidats pour nous rejoindre.

L'ensemble des programmes rassemble plus de 300 élèves, sélectionnés sur la base de critères sociaux. Un taux de 75% des élèves éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur est fixé. Ce sont majoritairement des filles. Tous les élèves de PEI Terminale ont été reçus au baccalauréat. 72% des élèves se sont présentés au concours d'entrée du Réseau ScPo et 26% ont réussi soit 24 étudiants qui intègrent le réseau. Depuis 10 ans, il y a eu 140 étudiants de Sciences Po Strasbourg ayant suivi le programme d'études intégrées et 40 diplômés.

Madame Anne-France DELANNAY remercie l'équipe enseignante et particulièrement Monsieur Benjamin CHEVALIER pour son implication dans le projet. L'équipe administrative a vu le renfort de Monsieur Denis LOUISIN et nous avons ensuite une équipe étudiante de 2 services civiques et d'un moniteur. Elle remercie également l'association des anciens de l'IEP (pour le rendu de copies) et les associations étudiantes Stras'Diplomacy, l'EJO, Sciences Po Forum, Génération UE et le Bureau des Initiatives.

Le programme nécessite la plus grande attention du fait des conséquences de la réforme du baccalauréat et de celle de ParcoursSup qui vont l'impacter fortement. Par ailleurs, il y a des inquiétudes au niveau du financement des établissements partenaires. De même, le changement de calendrier de ParcoursSup aura un impact sur le programme PEI Terminale.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Anne-France DELANNAY et son équipe pour le travail accompli. Le programme a permis un nombre de diplômés impressionnant. On se réjouit du sérieux de ces jeunes gens qui trouvent des perspectives nouvelles pour eux.

Madame Agnès DUCLOS se félicite de la hausse du nombre de participants pour 2019/2020 mais craint que la baisse des financements des lycées ne leur permette plus de prendre part au dispositif.

Monsieur Gabriel ECKERT partage ces craintes en ce qui concerne les dotations en crédits d'heures de l'Etat à destination des établissements. Pour le reste, le financement se fait sur le budget propre de Sciences Po Strasbourg (de l'ordre de 150.000€) avec des recherches de financements externes, publics et privés, pour ne pas peser sur les ressources propres de l'Institut.

## **6.2 - Avenant financier relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que l'avenant financier correspond à 37 tuteurs ouvrant droit à 100€ soit un soutien de 3700€.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **6.3 - Avenant financier relatif à la convention avec l'association BDI (Bureau des Initiatives)**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que l'avenant financier correspond à 11 tuteurs ouvrant droit à 100€ soit un soutien de 1100€.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **7 – Subventions aux associations de l'IEP**

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise que l'enveloppe prévue dans le budget primitif est passée de 41.000 à 45.000€ qui sont répartis entre les 23 associations, sous l'égide du bureau inter association (BIA) qui a fait une proposition au Directeur, lequel la soumet, après amendement éventuel, au Conseil d'administration. La répartition n'intègre pas la demande, tardivement présentée, par l'association ADIALO.

Madame Agnès DUCLOS pose la question de l'attribution de la subvention à l'association œnologique Oenopo dans un contexte de lutte contre les dérives de la consommation excessive d'alcool. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'il avait suspendu cette association pendant 1 an. Il l'a autorisée à nouveau dans un cadre strictement encadré, garantissant sa dimension œnologique et évitant les risques d'alcoolisation. Il reste cependant très attentif et le travail avec les présidents d'association se poursuit pour éviter les dérives liées à la consommation excessive d'alcool, lesquelles peuvent concerner différentes manifestations étudiantes.

A l'issue de cette discussion, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté par le Conseil d'administration à l'unanimité.**

## **8 – Relations Internationales – Renouvellement d'accords d'échanges**

### **8.1 - Louisiana State University, Baton Rouge**

Points retirés de l'ordre du jour.

### **8.2 - Georgia State University, Atlanta**

Points retirés de l'ordre du jour.

### **8.3 - Universidad Nacional de Cuyo à Mendoza, Argentine**

Madame Caroline LEHNI précise que les points 8.1 et 8.2 feront l'objet d'un vote électronique ultérieurement. Les conventions sont en voie de finalisation. La convention avec Cuyo, seule présentée, a une durée de 5 ans et offre deux places en échange.

A la question de Madame Véronique ROBITAILLIE, Madame Caroline LEHNI répond que le changement d'hémisphère fait que les étudiants de Sciences Po Strasbourg commencent au second semestre. A la question de Madame Ada REICHHART, Madame Caroline LEHNI répond que la hausse des droits d'inscription des étudiants non communautaires n'est pas applicable puisque, dans le cadre de nos échanges, ces derniers paient leurs droits de scolarité au sein de leur université d'origine.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **9 – Divers**

Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'une visite des nouveaux locaux aura lieu le 28 février prochain à 10h30. Elle s'effectue dans le cadre de la campagne de levée de fonds « Horizon 2019 ». Les administrateurs recevront prochainement une invitation à cette visite de chantier. Il confirme la date du prochain Conseil d'Administration, le 9 avril 2019.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h10.

**Le Directeur de Sciences Po Strasbourg  
Professeur Gabriel ECKERT**